

une marche à suivre, qui a été utilisée par le passé, et qu'elle l'est encore. S'il n'en est rien, il doit y avoir eu quelque chose qui n'allait pas par le passé. Toutefois, j'ai cru comprendre hier qu'on va examiner le cas de tous ces employés et que le comité tiendra d'autres réunions pour étudier la question, puis soumettra ses recommandations au Sénat.

L'honorable M. Croll: Le sénateur parle d'un régime qui n'est plus. Il est vrai que par le passé tous les fonctionnaires relevaient de la Commission du service civil, du moins, je le crois, mais si je ne me trompe, le personnel du Sénat ne relève plus de cette Commission. Nous avons donc établi notre propre régime, comme il se doit.

L'honorable M. Brooks: Depuis quand?

L'honorable M. Croll: Depuis deux ans, sauf erreur. Est-ce exact?

L'honorable M. Isnor: Depuis dix ans.

L'honorable M. Croll: La loi sur le service civil s'appliquait il y a deux ans, m'a-t-on dit.

L'honorable M. Pouliot: De 1960 à 1961.

L'honorable M. Croll: Nous avons établi notre propre régime. Je ne voudrais pas critiquer le président du comité mais j'ai sursauté quand il a dit que certains n'ont rien eu parce que nous attendons de voir ce que fera la Chambre des communes. Nous dépendons du service civil ou nous n'en dépendons pas. Si nous n'en dépendons pas, nous ne devrions certainement pas en souffrir. Il existe sans doute des personnes qui en souffrent dans la mesure où le service civil offre des avantages qui en valent la peine.

L'honorable M. Brooks: Sauf erreur, nous établissons notre façon de procéder, nous sommes maîtres de la situation.

L'honorable M. Roebuck: Allons-y donc au lieu d'attendre pour emboîter le pas.

L'honorable M. Brooks: Oui, tout cela dépend de nous.

L'honorable M. Roebuck: Prenons donc l'initiative. Nous dirons à l'autre Chambre de s'occuper de son propre personnel, tandis que nous nous occuperons du nôtre.

L'honorable Jean-François Pouliot: Honorables sénateurs, je n'ai aucun doute que le Sénat s'occupe de ses propres employés. Comme l'a dit le leader du gouvernement (l'honorable M. Brooks), les chiffres peuvent faire l'objet d'une révision, en temps utile, en ce qui concerne certains autres employés. Je suis tout à fait en faveur de l'autonomie du Sénat et du principe d'après lequel le Sénat devrait s'occuper de la rémunération de ceux qui travaillent pour lui, et cela se ferait beaucoup mieux au moyen d'un comité du Sénat que par l'entremise de la Commission du service civil. L'une des choses les plus ridicules à la Commission du service civil est la Division de l'organisation qui a des enquêteurs censés tout connaître. Ils s'adressent au chef de service, et c'est lui qui a le droit de vie et de mort sur quiconque relève de sa compétence. Ainsi, si Jean ou Pierre travaille pour M. Untel et se plaint de quelque injustice ou de quelque anomalie, la Commission du service civil s'occupera de son grief de la façon suivante: elle enverra un enquêteur qui s'entretiendra tout d'abord avec M. Untel, chef du service; puis il demandera ensuite à Jean ou Pierre d'explicitier son grief, et il consultera encore une fois M. Untel. Le dernier mot de M. Untel constituera le rapport final que l'enquêteur présentera à la Commission du service civil.

C'est ainsi qu'on procède. Ce n'est pas du tout compliqué. Cette façon de procéder sera suivie tant qu'il y aura, au sein de la Commission du service civil, un service appelé la «Direction de l'organisation». Les gens de l'extérieur ne peuvent se rendre compte du travail qui se fait dans un bureau qu'en consultant le rapport du chef de service. Il est le seul à savoir ce qui se passe dans le bureau et parfois, ce n'est pas le chef mais le sous-chef qui fait le compte rendu du travail à l'enquêteur, et c'est là la hiérarchie à la Commission du service civil.

Honorables sénateurs, notre façon de procéder est de beaucoup supérieure à celle-là. Je m'en contente. Je me rends compte qu'elle n'est pas parfaite, car la perfection n'est pas de ce monde, mais il y aura moyen de la perfectionner en temps et lieu.

(Le rapport est adopté.)

Le Sénat s'ajourne jusqu'à demain, à 3 heures de l'après-midi.